

JOURNALISTES

Pour les professionnels de la presse

Réduction : **Gratuité** sur présentation de la CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES émise par la SNCB

- 2^e classe
- trajet simple
- trajet aller-retour

Réduction : **Tarif 75% à l'achat d'un ticket** sur présentation de la CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES émise par la SNCB

- 1^e classe
- trajet simple
- trajet aller-retour

OU L'UTILISER ?

- Pour un trajet* entre deux gares* ou points d'arrêts* belges.
- En international : valable jusqu'aux points frontière* dans les trains internationaux classiques.
- Si votre ticket est combiné avec du transport régional STIB ou TEC (moyennant paiement d'un supplément), vous pourrez voyager sur leurs réseaux respectifs dans les conditions définies par chaque société de transport* régionale. Ces conditions d'utilisation sont disponibles sur www.stib.be ou www.letec.be.

POUR QUI ?

- Pour les journalistes professionnels ou stagiaires qui ont une CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES, émise par la SNCB : **code 043**.
- Pour les membres du personnel Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique (AGJPB), de la Fédération Internationale des Journalistes et des Directions de Média avec siège principal en Belgique, qui ont la CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES émise par la SNCB : **code 050**.

COMMENT L'OBTENIR ?

CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES

Confection de la CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES : présentez-vous au guichet d'une gare muni(e) :

- d'une attestation de l'AGJPB
- de votre carte d'identité
- du montant du droit de confection* de votre carte (voir « Tarifs »).

Le personnel de vente confectionnera votre CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES plastifiée qui sera valable 5 ans ainsi que de votre ticket de validation annuelle. Votre carte sera revalidée annuellement.

Confection du ticket de validation annuel : présentez-vous annuellement au guichet d'une gare muni(e) de l'attestation de l'AGJPB afin de renouveler la validation de votre CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES.



TICKET AVEC REDUCTION JOURNALISTES 1e classe

- Aux automates, aux guichets, via le site internet sncb.be (ticket nominatif), via l'app SNCB (ticket nominatif), dans le train (au Tarif à Bord*) ou par les vendeurs agréés.
- Si votre ticket est combiné avec TEC, vous pouvez l'acheter aux guichets et aux automates. S'il est combiné avec STIB, il est uniquement vendu aux guichets.
- Vous pouvez acheter votre ticket maximum 31 jours à l'avance.
- L'app SNCB vous permet d'acheter des tickets via votre compte My SNCB pour les personnes vous accompagnant. Chaque ticket est nominatif.

SUR QUEL SUPPORT ?

CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES

Support papier composé de la carte plastifiée et du ticket de validation.

TICKET AVEC REDUCTION JOURNALISTES 1e classe

Papier, PDF, code QR sur smartphone/tablette, e-ID (sauf au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem), Carte à puce électronique émise dans le train*.

COMMENT L'UTILISER ?

Vous êtes en possession de votre CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES valable au moment du voyage.

CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES

En 2^e classe : vous voyagez gratuitement en 2^e classe sur présentation de votre CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES qui vaut titre de transport.

TICKET AVEC REDUCTION JOURNALISTES 1^e classe

En 1^e classe : votre carte permet l'achat d'un ticket au Tarif 75%*.

- Votre ticket est valable pour le trajet*, dans la classe et à la date mentionnés sur celui-ci.
- Lors de l'usage d'un ticket aller-retour*, le voyage aller s'effectue avant le voyage retour.
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif*.
- Si votre gare* de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circuler librement toute la journée à l'intérieur de la zone* sans en sortir.

Si votre gare de départ et votre gare de destination font partie de la même Zone*, munissez-vous d'un ticket simple* (donc pas un ticket aller-retour*). Il vous permet de voyager de façon illimitée à l'intérieur de la Zone*.

- Si la gare de destination de votre ticket aller-retour* est une gare du littoral, vous pouvez effectuer le trajet retour de n'importe quelle gare du littoral. Les gares du littoral sont : De Panne, Koksijde, Oostende, Blankenberge, Veurne, Heist, Duinbergen, Knokke, Zeebrugge-Strand/Dorp.
- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare* de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir sans être en possession du titre de transport supplémentaire qui couvre le(s) trajet(s) aller-retour.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.
- Si vous avez acheté des tickets via votre compte My SNCB pour d'autres voyageurs, vous serez présent lors du voyage. Chaque voyageur sera en mesure de prouver son droit à une réduction personnelle éventuelle.



- Vous pouvez acheter une carte de 10 voyages simples (sans la combinaison avec TEC, STIB) ou de surclassements* pour un même trajet, à l'automate de vente ou au guichet. Elle est valable 1 an à partir de la date d'émission.
Avant d'embarquer dans le train, vous la complétez chronologiquement de la façon suivante :
 - en toutes lettres : le jour de la semaine;
 - en 6 chiffres (JJ/MM/AA) : la date;
 - la destination de votre voyage en toutes lettres: toujours une des deux gares* ou Zones* préimprimées sur la carte ;
 - Complétez une ligne par voyageur et par trajet ;
 - En cas d'erreur, complétez une nouvelle ligne.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem, (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), votre ticket est pourvu d'un code-barres qui ouvre les portiques à l'aéroport. Chaque voyageur présentera son ticket au lecteur.

A QUEL PRIX ?

CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES

En 2^e classe : vous voyagez gratuitement en 2^e classe sur présentation de votre CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES qui vaut titre de transport.

TICKET AVEC REDUCTION JOURNALISTES 1^e classe

En 1^e classe : votre carte permet l'achat d'un ticket au Tarif 75%*.

- Ticket simple* : vous payez pour l'itinéraire le plus court en kilomètres entre votre gare de départ et de destination ainsi qu'en fonction de votre classe de voyage.
La réduction de 75% s'applique uniquement sur la partie du ticket simple au Tarif Standard excédant le montant fixe (voir [Lexique](#)). Toutefois, il existe toujours un prix minimum par trajet simple et par classe de voyage, qui correspond au prix de la distance minimale tarifée* (voir point suivant).
- La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée* est limitée à 150 km par trajet simple.
- Ticket aller-retour* : vous payez 2 fois le prix du ticket simple*.
- Votre TICKET AVEC REDUCTION JOURNALISTES peut être combiné à un « Pass d'un jour TEC NEXT » si votre gare de destination est une gare en Wallonie. Ce forfait est ajouté au prix SNCB.
- Votre TICKET AVEC REDUCTION JOURNALISTES peut être combiné au réseau STIB si votre gare de destination est une gare* de la Zone* de Bruxelles. Le forfait STIB est ajouté au prix SNCB.
- Le prix de la carte 10 trajets* est égal au prix de 10 trajets simples.
- Si vous achetez votre ticket à bord du train, le prix de votre ticket sera majoré du supplément « Tarif à Bord »*.

DETERIORATION, PERTE OU VOL ?

Voir la fiche « Support papier ».

ET LE REMBOURSEMENT ?

CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES

Le prix du droit de confection* de votre carte n'est pas remboursable.

TICKET AVEC REDUCTION JOURNALISTES 1^e classe

- Pour le remboursement des tickets complètement inutilisés, vous pouvez vous adresser au Service clientèle ou éventuellement, dans la mesure du possible, au guichet. Le remboursement est possible :

*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 11.12.2022



- jusqu'à la veille de la date de début de validité (pour les tickets achetés à l'avance) ;
- dans les 30 minutes après l'achat (pour les tickets achetés le jour même).
- Votre ticket n'est pas remboursable :
 - si vous l'avez acquis sur internet, via l'app SNCB, sur restitution d'un bon de compensation, bon d'échange ou chèque vert;
 - en cas de vol ou de perte.
- En cas d'absence de voiture de 1e classe ou de voiture déclassée, votre ticket de 1e classe (ou ticket surclassement*) complètement ou partiellement utilisé en 2e classe est remboursable, à savoir la différence de prix entre les 2 classes du ticket au Tarif Standard* ou au Tarif 50%* pour le trajet réellement effectué. Demandez une attestation au personnel d'accompagnement du train et présentez-vous au guichet dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse.
- Les cartes de 10 voyages simples ou de 10 surclassements* complètement inutilisées sont remboursables le jour même dans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat, au Service clientèle ou éventuellement, dans la mesure du possible, au guichet. Passé ce délai, ces cartes ne sont plus remboursables. Les cartes partiellement utilisées ne sont jamais remboursables.

COMMENT PASSER DE 2^E EN 1^E CLASSE ?

- Vous êtes déjà en possession d'un titre de transport valable en 2^e classe.
- Vous achetez (à l'automate, au guichet, online sur sncb.be, via l'app SNCB ou dans le train au Tarif à Bord*) un ticket surclassement* simple ou aller – retour supplémentaire. Le prix est calculé en effectuant la différence :
 - en semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.
 - le week-end et jours fériés : entre les prix des 2 classes du Tarif 50%* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.

Le prix de ce ticket surclassement* est égal ou supérieur au prix minimum du ticket de 1^e classe.

- Vous pouvez également acheter à l'automate ou au guichet, une carte de 10 surclassements* au Tarif Standard* pour un même trajet*.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport-Zaventem :
 - CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES avec le **code 043 utilisée en 2^e classe** : pas de SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* .
 - CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES avec le **code 050 utilisée en 2^e classe** : achat d'un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé par trajet.
 - **Ticket au Tarif 75%*** : le prix du SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* est ajouté au prix du TICKET AVEC REDUCTION JOURNALISTES. S'il s'agit d'un ticket aller-retour, il sera ajouté 2 fois.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* de correspondance*, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous y effectuez une interruption* de voyage, acquittez-vous d'un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé (sauf pour la CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES avec code 043).



QUE PERMET MON TICKET ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**

Oui, avec votre CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTE vous pouvez voyager gratuitement en 2^e classe et faire une halte durant votre voyage.

Si vous voyagez en 1^e classe, vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* situé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres, et ce, dans le sens de votre destination.

- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**

Oui, avec votre CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTE, vous pouvez changer de destination durant votre voyage en 2^e classe.

Avec votre ticket de 1^e classe, le changement est autorisé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau titre de transport, couvrant la distance entre n'importe quelle gare sur cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous l'achetez à bord du train, ce ticket est majoré du supplément «Tarif à bord »*.

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**

Si vous voyagez avec votre CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES en 2^e classe, il n'est pas nécessaire de vous procurer un titre de transport supplémentaire étant donné que votre CARTE DE REDUCTION POUR JOURNALISTES vous permet de voyager librement sur tout le réseau SNCB.

Si vous voyagez avec votre ticket de 1^e classe, un autre titre de transport peut être utilisé avant ou après votre ticket. Si un autre titre de transport est utilisé avant ou après un 1^{er} titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez toujours vos deux titres de transport pour le contrôle dans le train.

